

ANNEXE :Condition de délivrance des Titres

NOM DU TITRE	BENEFICIAIRE	JUSTIFICATIFS	SUPPORT	
			BSC	CSC
<b>TARIFICATION CITÉLINE - GRAND PUBLIC</b>				
1 VOYAGE	Tous	Aucun justificatif	x	x
FORFAIT JOURNÉE			x	x
10 VOYAGES			x	x
FORFAIT GROUPE	Groupe de 10 personnes maximum voyageant ensemble (incontant et descendant aux maximum 6 ans)		x	-
PASS HEBDOMADAIRE	Tous		x	x
PASS MOUVEMENTS MENSUEL			-	x
PASS MOUVEMENTS ANNUEL		-	x	
<b>TARIFICATION SOLIDAIRE CITÉLINE</b>				
PASS JEUNES MENSUEL	Jusqu'à l'âge de 26 ans (âge à date de l'achat)	<u>Création du titre</u>	-	x
PASS JEUNES ANNUEL		:Aucun justificatif	-	x
10 VOYAGES TARIF REDUIT	Bénéficiaire du Pass Titres plus ou Senbrainsiqu aux moins de 18 ans de familles nombreuses	<u>Création/Renouvellement</u> bénéficiaire d'un Pass Senbrainsiqu en cours de validité ; (iii) soit attester de la situation "Famille nombreuse" : la copie du livret de famille attestant de 3 enfants minimum de moins de 18 ans + Copie Pièce d'identité + Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois	-	x
PASS SCHOOL -16 ans	Scolaire subventionné par le SM ITU Thionville Fensch, âgé de 16 ans ou moins à la date d'achat du titre, résident et scolarisé sur le territoire du SM ITU	<u>Création/Renouvellement</u> desservi par le réseau Citéline (volet de prise en charge validé par l'établissement scolaire ou inscription en ligne validée par l'établissement scolaire)	-	x
PASS SCHOOL +16 ans	Scolaire subventionné par le SM ITU Thionville Fensch, âgé de plus de 16 ans à la date d'achat du titre, résident et scolarisé sur le territoire du SM ITU	-	-	x
PASS SCHOOL département -16 ans	Scolaire subventionné par la Région, âgé de 16 ans ou moins à la date d'achat du titre, scolarisé mais non résident sur le territoire du SM ITU Thionville Fensch	<u>Création/Renouvellement</u> de la Région Grand Est tamponné par l'établissement scolaire situé sur le territoire du SM ITU Thionville Fensch (ou justificatif équivalent)	-	x
PASS SCHOOL département +16 ans	Scolaire subventionné par la Région, âgé de plus de 16 ans à la date d'achat du titre, scolarisé mais non résident sur le territoire du SM ITU Thionville Fensch	-	-	x
COMPLEMENT PASS SCHOOL PLUS	Bénéficiaire d'un PASS SCHOOL	Etre détenteur d'un Pass School-16 ans ou Pass School+16 ans (subventionné par le SM ITU ou la Région)	-	x
PASS SCHOOL Provisoire	Bénéficiaire d'un PASS SCHOOL	Titre délivré en attente de régularisation des justificatifs du Pass SCHOOL, à tout moment de l'année sur présentation de la copie du certificat de scolarité ou courrier signé et tamponné par l'établissement scolaire	-	x

ANNEXE : Condition de délivrance des Titres (Suite)

NOM DU TITRE	BENEFICIAIRE	JUSTIFICATIFS	SUPPORT	
			BSC	CSC
PASS TREM PLN M ENSUEL	Demandeur titulaire, bénéficiaire du RSA, stagiaire de la formation professionnelle et salarié en contrat aidé (CAE, CAV)	<p><u>Création</u></p> <p align="center"><u>Renouvellement</u></p> <p>dans les renouvellements excédant une période de 2 mois (ii) OU A vis de situation du Pôle emploi inactif et daté de moins d'un mois et sans rupture dans les renouvellements excédant une période de 2 mois</p> <p>- BENEFCIAIRE du RSA : (i) Soit une attestation de paiement de la CAF datée de moins d'un mois et sans rupture dans les renouvellements excédant une période de 2 mois ou (ii) soit une attestation de Prime d'activité de la CAF datée de moins d'un mois et sans rupture dans les renouvellements excédant une période de 2 mois et une fiche de paie justifiant que l'ensemble des ressources est inférieure à 80% du SMIC (Attention les attestations concernant les Primes d'activité seules ne constituent pas un justificatif)</p> <p>- STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE : Copie de la convention de stage en vigueur signée par l'entreprise</p> <p>- CONTRAT AIDE : Copie du bulletin de salaire du mois précédent</p>	-	x
		<p><u>Création du titre</u> mairie), sur présentation de la pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.</p> <p align="center"><u>Renouvellement</u></p>	-	x
PASS SEN DR M ENSUEL	Personne âgée de plus de 65 ans et résident dans une commune du SMICU Thionville Fensch	<p><u>Création</u></p> <p>présentation de la pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et de l'avis de non-imposition N-1 recto-verso.</p> <p align="center"><u>Renouvellement</u></p>	-	x
PASS SEN DR ANNUEL			-	x
PASS SEN DR PLUS	Personne âgée de plus de 65 ans non-imposable et résident dans une commune du SMICU Thionville Fensch	<p><u>Création</u></p> <p>présentation de la pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et de l'avis de non-imposition N-1 recto-verso.</p> <p align="center"><u>Renouvellement</u></p>	-	x
<b>TARIFICATION SOLIDAIRE 45 ans FMR</b>				
PASS TRANS FMR	Personne âgée de plus de 65 ans avec un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80% et habitant une commune du SMICU Thionville Fensch	<p><u>Création</u></p> <p>d'invalidité justifiant du taux d'incapacité supérieur ou égal à 80% + Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois + photo d'identité récente (moins de 3 mois)</p> <p align="center"><u>Renouvellement</u> : Copie de la carte d'invalidité justifiant du taux d'incapacité supérieur ou égal à 80%</p>	-	x
PASS TRANS FMR PLUS	Bénéficiaire d'un PASS TRANS FMR, non-imposable	<p><u>Création</u></p> <p>d'invalidité justifiant du taux d'incapacité supérieur ou égal à 80% + copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois + photo d'identité + avis de non-imposition de l'année n-1 attestant par ailleurs qu'il n'y a pas d'autres revenus annexes.</p> <p align="center"><u>Renouvellement</u> : Copie de la carte d'invalidité justifiant du taux d'incapacité supérieur ou égal à 80% + Copie recto-verso de l'avis de non-imposition de l'année n-1</p>	-	x

\*\* Les renouvellements de Pass TREM PLN se font sur la base des justificatifs en cours de validité, en Boutique Citeline entre le 04/11 et le 04/11+1.

REÇU EN PREFECTURE  
le 22/06/2018  
Application agréée E-legalite.com

99\_DE-057-255701880-20180621-ANNEXE2018\_